

COMMUNE DE BONALÉA: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONO/C- BONALEA/CIPM/2021 DU 13 JANVIER 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE MINI- ADDUCTIONS D'EAU À AKWA CELELE, SOUZA GARE ET MALEKE EN DEUX (02) LOTS DANS LA COMMUNE DE BONALEA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) , exercice 2021, le Maire de la Commune de Bonaléa, Autorité Contractante, lance pour le compte de sa Commune en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction de mini adductions d'eau à AKWA CELELE, SOUZA GARE ET MALEKE en deux (02) lots dans la Commune de Bonaléa, Département du Moungo, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- L'équipement ;
- La fourniture et la pose de la pompe ;
- Les essais ;
- La construction du support en béton ;
- L'analyse de l'eau ;
- La formation de l'équipe d'entretien.

3. Coût prévisionnel

Les coûts prévisionnels de chacune des opérations sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

PROJET	MONTANT
AKWA CELELE ET SOUZA GARE	26 000 000
MALEKE	14 000 000

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou de la date indiquée dans ledit ordre de service.

5. Allotissement

Les travaux font l'objet de deux (02) lots.

PROJET	LOTS	FINANCEMENT
AKWA CELELE ET SOUZA GARE	1	BIP
MALEKE	2	BIP

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant les capacités administratives, techniques et financières requises. Toutefois, les entreprises ayant des travaux abandonnés ou en cours de réalisation ne pourront pas prendre part à la consultation.

7. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par la BIP de l'exercice 2021

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de Bonaléa, B.P. 94 Nkapa ; Tel : 652 02 68 57 / 696 48 69 09 / 699 05 39 55, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de Bonaléa, B.P. 94 Nkapa ; Tel : 652 02 68 57 / 696 48 69 09 / 699 05 39 55 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille) francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de Bonaléa.

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Bonaléa (Recette Municipale de la Commune de Bonaléa à Souza), B.P. 94 Nkapa ; Tel : 652 02 68 57 / 696 48 69 09 / 699 05 39 55 au plus tard le 04 février 2021 à 12 heures, heure locale, et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°001/AONO/C-BONALEA/CIPM/2021 DU 13 JANVIER 2021 POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE MINI- ADDUCTIONS D'EAU A AKWA
CELELE, SOUZA GARE ET MALEKE EN DEUX (02) LOTS DANS LA COMMUNE
DE BONALEA, DEPARTEMENT DU MOUNGO
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des

finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du 1)A0, des montants déclinés dans le tableau ci-dessous, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

PROJET	MONTANT CAUTION
AKWA CELELE ET SOUZA GARE	520 000
MALEKE	280 000

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, le 04 février 2021 à 13 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bonaléa, à la Recette Municipale de Souza.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera au triple plan : administratif, technique et financier, selon les critères

éliminatoires et les critères essentiels, et suivant le système binaire (oui/non).

Critères éliminatoires :

Il s'agit de :

- L'absence de la caution de soumission ;
- La présence de fausse déclaration ou de pièce falsifiée ;
- L'obtention d'une note inférieure à 77,78% (14 OUI sur 18) à l'évaluation ;
- Le non-respect de 2 (deux) critères essentiels sur les 4 (quatre) ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- L'absence d'un sous-détail de prix unitaire ou forfaitaire ;
- La non-conformité du modèle de soumission.

Critères essentiels :

Les critères essentiels relatifs à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- La situation financière ;
- L'expérience ;
- Le personnel d'encadrement ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels.

Chacun de ces critères est validé après satisfaction de :

- 50% des conditions au moins, pour les critères à deux (02) sous-critères ;
- 70% des conditions au moins, pour les critères à trois (03) sous-critères ;
- 75% des conditions au moins, pour les critères à plus de trois (03) sous-critères.
- L'évaluation financière consistera d'abord à l'analyse de la cohérence des prix dans le Bordereau des prix unitaires, le Détail quantitatif et estimatif et les

Sous-détails des prix unitaires et/ou forfaitaires, puis à la vérification des calculs afin de déterminer le montant réel des offres.

15. Attribution

L'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme administrativement, techniquement et financièrement, et évaluée la moins-disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de Bonaléa, B.P. 94 Nkapa ; Tel : 652 026 857 / 694 18 98 22 / 696 324 859.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

BONALEA le 13 Janvier 2021

Le MAIRE

MPOCKO Ernest